



Assemblée générale 2005

Motion des élus du Club des villes cyclables

Pour un chèque déplacements

Les collectivités adhérentes et les membres du Club des villes cyclables, réunis en assemblée générale le 21 octobre dernier, ont adopté à l'unanimité une motion relative à l'instauration d'un chèque déplacements

Dans un contexte de recherches de solutions de nature à renforcer le pouvoir d'achat des ménages, à limiter l'impact de l'augmentation du coût du carburant à la pompe et à diminuer la pollution automobile, il convient de promouvoir tout type de déplacement alternatif à la voiture particulière, notamment pour les déplacements domicile - travail.

Le chèque déplacements, sur le modèle du chèque - déjeuner, serait facultatif, simple et souple dans son utilisation, pour les salariés qui se rendraient au travail autrement qu'avec leur voiture utilisée "en solo" : en transports publics, à vélo, en taxi, transport à la demande, mais aussi à pied... Pourraient également en bénéficier ceux d'entre eux pratiquant le covoiturage ou l'autopartage. Le chèque déplacements compléterait ainsi les dispositifs des plans de déplacements d'entreprises (PDE) déjà mis en place par de nombreuses entreprises.

Le Club des Villes Cyclables a proposé au Groupement des autorités responsables de transport de porter ensemble cette proposition. Ils ont présenté à la presse le 20 septembre dernier leur proposition, ont pris connaissance, avec intérêt, de l'annonce faite par le Premier ministre de l'instauration d'un « chèque transport » à l'usage des salariés. Mais pour atteindre le but qu'il se donne, les élus demandent expressément que cet outil ne favorise pas les automobilistes, mais permette d'encourager les déplacements domicile - travail alternatifs à la voiture particulière.

Les élus du Gart et du Club des Villes Cyclables demandent à être associés aux travaux de concrétisation de ce dispositif menés par les services de l'Etat.

Adoptée à Lille, le 21 octobre 2005